

Formulaire de versement des 13% du solde de la Taxe d'Apprentissage 2021

(Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019)

Siret

Raison sociale

Téléphone

Courriel

Adresse

Partenaire

Code Cabinet

Nom Cabinet

Masse salariale 2021 = x 0,0884 %

0142132S Versement Libératoire à Payer =

Chèque n°

Banque :

Date :

à l'ordre du **Lycée François Rabelais – IFS**

Virement :

IBAN : FR76 1007 1140 0000 0010 0113 569 - BIC : TRPUFRP1

REFERENCE SIRET OBLIGATOIRE ET RETOUR DU BORDEREAU SIGNE

Adresse de Retour

Lycée François Rabelais

1 Rue Elsa Triolet

14123 IFS

Comment calculer votre taxe

Masse Salariale (MS) Brute 2021 (DSN Base sécurité sociale) x 0,0884 %, soit (0,68 x 13%)

-Si vous avez eu au moins un apprenti en cours d'année et que la MS est inférieure à 110 528 €, alors pas de déclaration à faire.

-Pour les entreprises du BTP majorez la MS de 11,5% au titre des indemnités de congés payés.

Fait à :

Signature et cachet de l'établissement

Le :